Réf. Farde e-Assemblées : 2480049

N° OJ : **4**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Modification du règlement de travail - horaire flottant.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal le 27/06/2016 et modifié le 28/05/2020 et 20/05/2021;

Vu les modifications du règlement de travail modifié - horaire flottant telles que reprises dans la délibération du 21 avril 2022 du Mont-de-Piété;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :

DECIDE :

Article unique : Adopter les modifications au règlement de travail - horaire flottant telles que reprises dans la délibération du 21 avril 2022 du Mont-de-Piété.

Annexes :

Modifications du règlement de travail - horaire flottant. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Règlement de travail modifié Français (Consultable au Secrétariat des Assemblées)